

04.03.2005 - 11:20 Uhr

Exposition "tremblements de terre"

Berne (ots) -

Exposition à Berne du 7 mars au 30 avril 2005

Ce que signifie un séisme, le monde l'a réalisé avec consternation à la fin de l'année dernière, lors du tsunami dévastateur survenu en Asie de l'Est. Parallèlement au mouvement de solidarité à l'égard des victimes, la population suisse s'est aussi posé des questions telles que "Des tremblements de terre peuvent-ils aussi survenir en Suisse?", "Comment pouvons-nous nous protéger contre des conséquences catastrophiques et nous préparer?", "Comment sommes-nous assurés?". Au cours des dernières années, ces questions ont fait l'objet de plusieurs interventions politiques et de séances d'information organisées par des assureurs et des spécialistes de la construction.

En Suisse, on considère que les dommages sismiques ne sont pas assurables dans leur intégralité. Ils ne sont par conséquent pas inclus dans la couverture d'assurance immobilière actuelle. Nous constatons par ailleurs qu'une grande partie des bâtiments en Suisse n'est pas construite conformément aux normes parasismiques, ce qui signifie qu'ils seraient fortement endommagés en cas de tremblement de terre d'une certaine importance.

qui, en tant que service public, assurent les bâtiments dans 19 cantons (environ 85% de l'ensemble du bâti suisse) et protègent les citoyens contre les dangers du feu et des éléments naturels en s'engageant de manière exemplaire en faveur de la prévention des dommages - s'occupent depuis un certain temps déjà de la problématique de l'assurance tremblements de terre et de la prévention. Ils encouragent fortement les mesures parasismiques dans leurs cantons respectifs et ils tiennent à disposition une couverture volontaire en cas de dommages sismiques sans encaisser de primes à cet effet. Cette couverture est apte à couvrir un événement centennal.

Actuellement, les Etablissements cantonaux d'assurance se sont attelés à la tâche d'offrir une couverture raisonnable pour l'ensemble de la Suisse et de développer une stratégie optimale sur le plan de la prévention des dommages et de l'intervention en cas de catastrophe. C'est la raison pour laquelle ils collaborent avec les autorités fédérales (OFAP, OFEG) et les assureurs privés dans le cadre du projet commun "assurance tremblements de terre et prévention parasismique".

En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments de Fribourg a mis sur pied une exposition visant à sensibiliser tous les milieux intéressés et à les informer sur le risque sismique et la protection des personnes et de l'habitat. Cette exposition se trouve à Berne, chez le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, durant les mois de mars et d'avril 2005.

Le vernissage destiné à la presse aura lieu jeudi 10 mars 2005,

16.00 heures, à la Bundesgasse 20, Berne.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous annoncer
(kubli@vkf.ch ou tél. 031 320 22 46).

Contact:

Silvia Kubli
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
Bundesgasse 20
3001 Bern
Tél. +41/(0)31/320'22'46

.....

Talon-réponse pour l'ots.service-d'invitations

vernissage Exposition " tremblements de terre "

Date: jeudi 10 mars 2005, 16.00 heures

Lieu: Bundesgasse 20, Berne

() Nous participerons.

() Nous ne participerons pas.

Nom / Prénom:

Média:

Rue:

NPA/ localité:

Tél.:

Fax:

E-mail:

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous annoncer
kubli@vkf.ch ou Fax 031 320 22 99

.....

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006972/100486943> abgerufen werden.